



2^{es} Assises des Villes Moyennes Antibes - 2 et 3 juin 2005

STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ET PARTENARIAT TERRITORIAL

Premiers éléments de compte-rendu

Les Villes Moyennes

Entre fonctions à réinventer et enjeux de gouvernance territoriale

Réunis à Antibes, les 2 et 3 juin dernier, les maires des villes moyennes et les présidents de leurs intercommunalités ont avec les représentants des administrations locales et centrales et avec des experts qualifiés, dresser les contours de l'avenir des Villes Moyennes : fonctions de centralité, attractivité à travers un projet de développement global alliant potentialités économiques, offre d'enseignement supérieur et recherche, transports et réseaux, habitat et offre de services, offre de soins, enjeux de gouvernance territoriale,, etc. La richesse des interventions et des débats témoigne du dynamisme des villes moyennes et du sens des responsabilités de leurs élus. La FMVM élabore à l'issue de cette grande réunion nationale une série de mesures en faveur des Villes Moyennes, qui seront présentées au Chef du gouvernement courant juin.

Ondes moyennes rend compte d'une partie des échanges avant que l'ensemble des adhérents de la FMVM et des congressistes ne reçoivent Les Actes des Assises à paraître très prochainement.

Quelles nouvelles fonctions ?

Les villes moyennes sont reconnues officiellement par le gouvernement en 1975-76 avec la création des contrats villes moyennes. La question de l'implantation de l'enseignement supérieur, début 1980, marque la pleine reconnaissance de l'existence des villes moyennes. Les années 90 marquent une rupture faite de changements dans le paysage institutionnel (décentralisation, intercommunalité) et dans le profil socio-économique des villes (de villes productives, elles deviennent villes de services, et alors qu'elles attiraient une population rurale, elles attirent de plus en plus une population de seniors). Ces changements ouvrent une nouvelle période pour la vie des villes moyennes et nécessitent une refonte des politiques publiques.

Aujourd'hui les fonctions essentielles des villes moyennes sont transférées aux intercommunalités : développement économique, maîtrise d'ouvrage sur l'enseignement supérieur, etc...Elles ne sont plus les interlocuteurs privilégiés de l'Etat et de la Région en matière de politique contractuelle (contrat de pays, ...) et ont vu se réduire leur autonomie financière.

Pourquoi le président d'une intercommunalité n'est-il pas élu au suffrage universel ?

Les intervenants sont à ce sujet presque unanimes : cette idée est à bannir. Un président communautaire élu au 1^{er} degré reviendrait à faire des intercommunalités, des »super-villes « et des présidents, des « super-maires ». L'intercommunalité doit rester selon Jean Léonetti, député-maire d'Antibes un « sénat ».

Si l'on veut vivifier la démocratie dans l'intercommunalité, il existe tout un arsenal de moyens alternatifs au suffrage universel (associations, organismes citoyens de proximité, etc).

Les Villes Moyennes conservent cependant un rôle essentiel dans les services (social, culturels, sportifs, etc) et la gestion de proximité (ce à quoi s'attachent le plus les habitants, avant même que le développement économique), qui engendre des charges financières importantes.

Assisterons-nous bientôt à la fusion-absorption-disparition des communes dans l'intercommunalité ?

On connaît l'attachement des Français à cet échelon territorial. Les communes constituent un élément fondamental de la cohésion territoriale. « Tout n'est pas soluble dans l'intercommunalité », précise René Souchon, maire d'Aurillac, président délégué de la FMVM. La commune est plébiscitée en tant qu'espace citoyen de proximité et de démocratie locale.

Il faut également se garder d'avoir une politique spécifique de villes moyennes, ce n'est plus possible aujourd'hui, parce qu'aucune ville ne ressemble à l'autre. Chacune d'elle est intégrée dans un tissu territorial avec des problématiques diverses.

En effet, l'ensemble des villes moyennes ne constitue pas un bloc homogène, et c'est de bien de politique « sur mesure » dont ont besoin les villes moyennes.

Les villes moyennes ont tout pour jouer les grandes, sauf les moyens. Dans le cadre de la décentralisation, la part belle a été faite aux intercommunalités, et les villes centres ont en revanche été oubliées (déséquilibre entre compétences transférées et persistance de charges de centralité).

Quelles politiques publiques ?

La décentralisation, même si sa finalité est de coller au plus près des réalités du terrain, contribue à une complexification institutionnelle et à une certaine incompréhension des citoyens.

La question qui se profile derrière cela est QUI FAIT QUOI ? (Etat, région, département, intercommunalité). La définition claire et lisible des strates de décisions politiques est essentielle si l'on veut instaurer une démarche de projet efficace.

L'enjeu de la lisibilité des niveaux de responsabilité est essentiel pour le bon fonctionnement des institutions et la perception des citoyens.

Si aujourd'hui, on veut imaginer l'avenir des villes moyennes, précise Marc Censi, président de l'ADCF et maire de Rodez, elles doivent être appréhendées dans une approche systémique, car c'est l'ensemble du territoire qui fait système.

Le véritable problème, qui dépasse celui des villes moyennes, étant celui de la **gouvernance des territoires**. Et on ne règlera pas le problème des villes moyennes si l'on ne résout pas ce problème institutionnel.

L'Etat a un rôle essentiel à jouer : le rôle d'équilibre et de justice, de coordination des politiques publiques autour des espaces de proximité pour organiser un territoire, certes complexe, mais néanmoins clarifié. L'enjeu est donc moins de supprimer des échelons institutionnels plus ou moins pertinents (départements, communes) que d'identifier et de rendre plus lisible le fonctionnement des institutions pour les acteurs et les usagers.

Bruno Bourg-Broc dans son intervention de clôture, soulève une question fondamentale : Comment mieux coordonner l'action des partenaires locaux, pour développer et rendre plus

compétitives les villes moyennes ? Comment conjuguer les efforts des différents niveaux de pouvoirs publics ?

Une réponse : le jeu contractuel

- les acteurs, la durée, les financements, les conditions d'exécution et de contrôle doivent être clairement identifiés ;
- un chef de file doit être clairement désigné ;
- les règles du jeu pour que les élus locaux coordonnent au mieux leurs interventions doivent être stabilisées ;
- il est indispensable pour mener des projets d'envergure au plus près du citoyen.

L'espace de l'institution départementale devient de plus en plus souvent un espace de mise en œuvre et d'exécution de politiques de solidarité

Pour ce qui concerne les villes moyennes, elles sont majoritairement chef-lieu de département (ou d'arrondissement). C'est dire l'importance des relations que doivent développer le département et les villes moyennes dans les domaines de compétences de celui-ci : la protection et la cohésion sociale, la santé, l'éducation.

A une époque où l'on constate un vieillissement irréversible de la population – particulièrement prégnant en villes moyennes – le rôle des conseils généraux doit être précisé dans sa relation au couple commune – agglomération.

Le conseil régional conduit une action territoriale renforcée, mais sa visibilité locale est faible. L'éloignement de cette collectivité encore récente aux territoires sur lesquels elle opère peut expliquer la difficulté de lisibilité de l'action régionale.

Au-delà des clivages politiques, les régions doivent élaborer en concertation avec les villes et leurs agglomérations, une vraie stratégie de développement dans leurs domaines de compétence : économie, formation, emploi, transport, tourisme...

Pour ce qui concerne l'Etat, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence de ses interventions territoriales dans le cadre des évolutions actuelles.

Il est souhaité au niveau de l'Etat, une politique d'aménagement du territoire et une planification stratégique élaborée dans la concertation, dans le cadre – par exemple – d'une nouvelle réforme de la décentralisation (acte 3) qui concernerait le monde urbain (communes et agglomérations).

Le président de la FMVM, suggère un certain nombre de propositions :

- développer les blocs de compétences par collectivité ;
- renforcer les outils de prospective et de mise en cohérence entre les acteurs territoriaux ;
- au niveau de l'Etat, assurer la solidarité nationale par la péréquation verticale ;
- renforcer les moyens d'action des collectivités locales ;
- réformer la contractualisation en alliant actions recentrées et dispositions contraignantes tout en assouplissant les règles du jeu.

L'enjeu des compétences exercées par les collectivités est donc central pour donner lisibilité, efficacité et pertinence à l'action publique locale. Au moment où chacun demande à l'Etat de se recentrer sur ses missions spécifiques, il semble nécessaire d'opérer de la même manière pour les collectivités.